

"Je n'eusse jamais crû la mort de feu Monsieur [Henri I^{er} de Bourbon] le Prince [de Condé]² estre venue de ceux qui avoient tant d'occasion d'en conserver la vie. C'eust esté le dernier que j'eusse jugez[!] Coupables D'un Si cruel acte. Je ne Sçay qu'en dire et moins qu'en penser, quel but ils avoient Si ce n'est d'acquérir le premier rang entre les plus mechantes ames qui ayent jamais esté; Certes cette place leur est bien due, et une punition pareille a leur miserable entreprise. Je desire extremement de Scavoir bien particulièrement comme tout s'est passée. Le Roy [H e i n r i c h III.] me promet de me le mander. J'attent cette nouvelle par un lacquais que j'ay Envoyé vers luy: Vous avez vû par la lettre qu'il vous porte, le tort que vous avez eu m'accusant de peu de Souvenance. J'ay toûjours respondu aux lettres que j'ay eu de vous. C'est trop affliger une ame qui l'est desja que l'amuser a lire une facheuse lettre, je finiray doncques cette cy[!] en vous donnant [le] Bonjour."

1) Ergänzt anhand von AH 73/15

2) Charlotte-Catherine de L a T r é m o i l l e war angeklagt, zusammen mit ihrem Pagen Léon oder Louis de B e l c a s t e l und ihrem Valet de chambre Antoine C o r b a i s ihren Gatten, Condé, vergiftet zu haben.

Kopie, von gleicher Hand wie AH 73/16 und vermutlich im 18. Jh. für B e a t F i d e l Zurlauben angefertigt. - AH 73, 49^v

18

1623 August 18., Poitiers

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. FRANZ] ZURLAUBEN AN [GARDE]HPTM. KONRAD [III.] ZURLAUBEN, AM HOFE

"Des que waltert [M ü l l e r, Konrads III. Diener] est arrive Je n'ay ... [voulu] menquer a le Vous envoyer audevant, que les affaires ne Vous permettent de venir sj tost, Jl Vous plaira de me faire sçavoir ce que J'auray a faire de Ces 4 soldats qu'il à amesné, on ne m'a rien escript du tout. Je Vous ay faict sçavoir dernièrement qu'il ne me restoit qu'un argent de sepmaine pour le premier mardj venant, & qu'il restoit de besoing de faire envoyer un Ordre a N.^{re} Tresorier par M^r f a b r y touschant la 7.^{me} & 8.^{me} Monstre, & ... [par la] poste Nous Recevrons avecque Joye vous fromages [- von Konrad III. aller Wahrscheinlichkeit nach aus Zug mitgebracht -] & les garderons comme presages certains de Vostre Venue laquelle plaise au Bon Dieu de haster,

affin que pendant le temps qu'il vous plaira de sejourner icy, ie puisse avecque le sargent [Hans S p e c k] selon Vostre plaisir & la Voulonté de Dieu me rafraischir au Pays [Zug gemeint].

Cependant nous prierons le bon Dieu qu'Jl vous veuille conserver & prosperer par sa sainte Grace, aultant comme nous desirons estre Conservé a la Vostre ...".

Original - AH 73, 50-51 - Blatt 51^r leer

19

1623 August 29., Poitiers

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. FRANZ] ZURLAUBEN AN [KONRAD III.] ZURLAUBEN, "CAPP.^{NE} [EINER GARDEKOMPAGNIE] DE LA GUARNISON SUISSE DE POICT.^{RS}", AM HOFE

"Je vous fais sçavoir un tres humble remerciement de la part de Vostre Compagnie pour le soing qu'avez de nous faire payer, Nostre Tresorier m'a promis d'achever deux Monstres de Ceste Annee en six Jours. & Celle [qui] reste nous le Croyons avecque Vostre favorable presence, recevoir en peu de Jours. Dieu veuille que ce soit en toute prosperité & senté.

J'ay pour plusieurs & importantes raisons chassé le quarson [=Diener]

U s t e r, & Ce a sa demende partant il Vous plaira de ne le recevoir en Cas qu'il vous alast trouver.

Du Reste nous Vous soubhaitons de Dieu tout bonheur & accomplissement de vous desirs, en Recommendants tres humblement a Voz paternelles protections & Affections ...".

Original, mit Siegel - AH 73, 52-53 - Blatt 52^v und 53^r leer

20

1632 Oktober 5., Paris

A

SCHREIBEN VON [BARTHELEMY] ROLLAND AN AMMANN [BEAT II.] ZURLAUBEN, "CAPP.^{NE} D'UNE COMPAGNIE AU REGIMENT DES GARDES SUISSSES DU ROY [LUDWIG XIII.]", ZUG

"Je vous escriviz dernièrement sur le subject de Mons.^r vostre filz [B e a t J a k o b I. Zurlauben] et vous manday comm'estant Sorty du college de Har-